



TotalEnergies

Tarif Electricité



L'abonnement m'assure que mon local professionnel est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément. Son montant est identique à celui des tarifs réglementés.

Pour l'électricité :  
Pour l'option tarifaire Base : le prix du HT du MWh et de l'abonnement est indexé et identique au TRV.  
Pour l'option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses : une remise fixe de 11,7€/MWh (soit 0,0117 €/kWh) sur le prix du MWh HT Heure Creuse du TRV et une majoration fixe de 7,9€/MWh (soit 0,0079€/kWh) sur le prix du MWh HT Heure Pleine du TRV.

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité.

Electricité - Option tarifaire Base							
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)				
			Tarifs réglementés		Remise fixe(3)	Offre Essentielle	
	HT	TTC(2)	HT	TTC(2)		HT	HT
3 kVA	10,45	12,23	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
6 kVA	13,02	15,57	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
9 kVA	15,48	18,74	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
12 kVA	17,91	21,88	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
15 kVA	20,33	25,01	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
18 kVA	22,54	27,59	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
24 kVA	27,75	34,57	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
30 kVA	32,87	41,12	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456
36 kVA	37,79	47,46	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	0,2456

Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses												
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)									
			Heures Pleines					Heures Creuses				
			Tarifs Réglementés		Majoration(3)	Offre Essentielle		Tarifs Réglementés		Remise fixe(3)	Offre Essentielle	
	HT	TTC(2)	HT	HT		TTC(2)	HT	TTC(2)	HT		TTC(2)	
6 kVA	13,18	16,00	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969
9 kVA	15,77	19,44	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969
12 kVA	18,40	22,93	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969
15 kVA	20,85	26,22	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969
18 kVA	23,40	29,62	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969
24 kVA	29,07	37,02	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969
30 kVA	34,15	42,82	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969
36 kVA	39,21	48,96	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	0,2640	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	0,1969

## Inclus dans votre offre

**Un service clients facilement joignable**  
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email.

**Des outils en ligne**  
Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

**Accompagnement conso**  
Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

## Options et services

Option	Abonnement mensuel (€)
	HT
Assistance Pro 24h/24	4,99€ / mois

## Frais annexes

Type de Frais	Prix HT
Frais de retard de paiement	40€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé, sous réserve d'éligibilité.

Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité).

(1) Offre soumise à conditions valable pour toute nouvelle souscription entre le 28 mars et le 30 juin 2024 sur l'offre Essentielle électricité TotalEnergie. Offre réservée aux TPE pour leur compteur avec une PS inférieur ou égale à 36 kVA (C5) en France métropolitaine (hors Corse), hors changement d'offre. Remise de 100€ versée sous forme d'avoir en différé après 6 mois d'ancienneté calendaires et applicable sur le montant de la facture jusqu'à épuisement du solde créditeur à partir du 7ème mois.

(2) Tarif TTC susceptible de varier à l'avenir en fonction des taxes et montants de taxes applicables.

(3) Pour l'option tarifaire heures pleines / heures creuses (électricité), le montant fixe de remise ou de majoration s'applique en déduction ou en augmentation du prix HT du kWh du TRV en vigueur, hors abonnement. Le montant de cette remise ou de cette majoration fixe ne varie pas avec les modifications de prix du TRV à venir. Le prix de l'abonnement est indexé et identique à celui des TRV.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! [www.totalenergies.fr](http://www.totalenergies.fr) - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions-generales-devente>